



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 56370

### Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré \* attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place de l'éducation physique et sportive à l'école. La loi d'orientation sur l'école ne semble accorder qu'une place tout à fait secondaire à cet enseignement, ce qui suscite à juste titre la colère des enseignants d'EPS, des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes. Il lui rappelle que l'enseignement de l'EPS constitue un extraordinaire moyen d'apprentissage du goût de l'effort, d'engagement, de dépassement de soi, de partage de buts communs, de conquête et parfois de reconquête de l'estime de soi. Il contribue à l'enrichissement du temps scolaire, à la qualité de la vie des écoles, des collèges et des lycées. Il lui demande donc s'il compte rendre à l'éducation physique et sportive la place qui doit être la sienne au sein de notre système éducatif.

### Texte de la réponse

Le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école ne remet pas en cause la place de l'éducation physique et sportive dans la formation des jeunes. Il n'apporte aucune modification aux articles législatifs concernant l'éducation physique et les activités sportives. L'EPS est une discipline obligatoire à l'école et au collège et le restera. Son rôle fondamental dans la formation, l'épanouissement des élèves et leur santé est explicitement rappelé dans le rapport annexé au projet de loi. En outre, l'éducation physique et sportive continuera de faire l'objet d'une évaluation au brevet et au baccalauréat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56370

**Rubrique :** Éducation physique et sportive

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 2005, page 681

**Réponse publiée le :** 8 mars 2005, page 2454